

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LA ROCAL**

**DU 05 NOVEMBRE 2009**

Séance ouverte à 17H40.

21 membres présents : quorum atteint.

Absents excusés : Mr BROUSSE

Mme DEGEIL DELPEYRE

Mle RAFA

Mr TREY D'OUSTEAU

Absents : Mr BOUEILH

Mme LAPEYRE

Secrétaire de séance : Mme MONGELARD

**21 votants, adoption de l'ordre du jour à l'unanimité.**

- Procès verbal de la séance du Conseil d'Administration du 13 octobre  
Pour éviter les petits dysfonctionnement de distribution du courrier aux membres du CA, Mr DELRIEU propose que les PV et autres documents soient transmis par mails.

**21 votants, adoption du PV du dernier CA à l'unanimité.**

- Présentation du règlement intérieur du Conseil D'Administration.

**21 votants, adoption du règlement intérieur à l'unanimité.**

- Constitution des différentes commissions

## *Commission permanente*

Membres de droit : Mr CAPPE, Chef d'établissement  
Mr ROUTOU, Adjoint au chef d'établissement  
Mme FOURCADE, Gestionnaire  
Mr BOUEILH, Représentant du Conseil Général

Membres élus : Pour les personnels d'enseignement :

Titulaires :

Mr MILOT

Mme MONGELARD

Suppléants :

Mme DIAZ

Mme GALAN

Mr DELRIEU

Mr RONGEON

Pour les personnels A.T.O.S

Titulaire :  
Mr MONSO

Suppléant :  
Mme DEGEIL DELPEYRE

Pour les parents d'élèves :

Titulaires :  
Mr LEPAN  
Mme OMPRARET  
Mme POLLONI

Suppléants :  
Mme CASTENDET  
Mme RAMPANANA  
Mme MASSON

Pour les élèves

Titulaire :  
Mle RAFA

Suppléants :  
Mle LODETTI

*CONSEIL DE DISCIPLINE*

Membres de droit : Mr CAPPE, Chef d'établissement  
Mr ROUTOU, Adjoint au chef d'établissement  
Mme FOURCADE, Gestionnaire  
Mr DESCO, Conseiller Principal d'Education

Membres élus : Pour les personnels d'enseignement :

Titulaires :  
Mme RIPPES  
Mr LABASTIE  
Mme LOLMEDE  
Mme DOUX

Suppléants :  
Mme GALAN  
Mr RONGEON  
Mr PERRET  
Mme BAYEUL

Pour les personnels A.T.O.S

Titulaire :  
Mr MONSO

Suppléant :  
Mme DEGEIL DELPEYRE

Pour les parents d'élèves :

Titulaires :  
Mr LEPAN  
Mme IMBERT

Suppléants :  
Mme POLLONI  
Mr MUCHIUT

Mme CASTENDET

Mme JACQUIER

Pour les élèves

Titulaire :

Mlle LODETTI

Suppléant :

Mlle JEREMY

*COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE*

Membres de l'administration :

Mr CAPPE, Chef d'établissement

Mme FOURCADE, Gestionnaire

Mr DESCO, Conseiller Principal d'Education

Membres de l'administration sans voix délibérative:

Mr ROUTOU, Adjoint au chef d'établissement

Représentant du Conseil Général

Mr BOUEILH

Pour les personnels d'enseignement

Titulaires :

Mr NICOLAS

Mr RONGEON

Suppléants :

Mr MILOT

Mme MONGELARD

Pour les parents d'élèves :

Titulaires :

Mme DELACHOUX

Mme FRICKE

Suppléant :

Mr LESPILETTE

Membre de droit avec voix délibérative (A.C.M.O)

Mr MONSO

Représentant de la commune siège sans voie délibérante

Mme TERRE

Une discussion s'engage sur l'importance du rôle de la Commission d'Hygiène et de Sécurité, et sur la nécessité de réactiver ce genre de structure. La question de l'existence du C.E.S.C est posée, Mr MILOT pense qu'il est une émanation de la C.H.S, Mr ROUTOU s'engage à le vérifier.

Il s'ensuit diverses remarques : la nécessité d'une ligne téléphonique (pourtant prévue mais non installée) au bâtiment A pour pouvoir alerter rapidement en cas d'urgence les autorités du collège.

: sont à l'étude divers exercices de confinement ou d'évacuation à mettre en œuvre cette année.

## **21 votants, adoption de la constitution des commissions à l'unanimité.**

- Présentation de la décision modificative au budget : les conditions climatiques et les diverses variations du prix de l'énergie n'ont pas permis de rester dans le cadre des sommes votées pour la mise en œuvre de la viabilisation. Mr CAPPE et Mme FOURCADE sont allés plaider au Conseil Général le 12 septembre en faveur d'une rallonge qui permettrait de boucler la fin de l'année. Ils ont obtenu une réponse négative par téléphone. Reste comme solution un prélèvement de 6 000 €, ce qui porte les fonds de réserve à 8 236.11 €. Si ces sommes ne sont pas intégralement dépensées elles retomberont de facto dans les fonds de réserve.

Inquiétudes avouées des membres du CA, qui se demandent comment gérer les dépenses de viabilisation si la subvention du Conseil Général n'augmente pas.

Mr DELRIEU demande un changement de comportement, qui ne peut qu'aider aux économies d'énergie :

mise en place de vannes aux radiateurs afin de mieux réguler la température des salles notamment celles qui sont exposées au sud, fermer les volets le soir après le ménage.

### **D.B.M soumise au vote : 21 votants**

**14 pour**

**7 abstentions**

### **D.B.M acceptée.**

- Projet de voyage à Paris pour 14 élèves délégués de classe au collège (voyage en train, logement en auberge de jeunesse...) pour un coût par participant de 126.80 €, montant demandé aux familles : 35.14 €, le reste étant subventionné par le FSE, FCPE, l'établissement et autres....

### **Projet soumis au vote : 21 votants**

**19 pour**

**2 abstentions**

### **Projet de voyage accepté.**

- Fixation de divers tarifs

Remplacement des carnets de correspondance : 2,00 € pour les familles

Remplacement de verre cassé : 1.00 €

Remplacement de livre ou manuel : perdu : du montant de la valeur

dégradation : tarifs variable selon la vétusté de l'ouvrage (au minimum 5 €)

Objets confectionnés SEGPA : coût de la matière d'œuvre + coefficient de fabrication et

de service de 2% à 200% (frais généraux et main d'œuvre)

Dégradation sur biens mobiliers ou immobiliers : prix coûtant de la réparation

Objets fabriqués en technologie : 6° : voiture radiocommandée : 6.50 €

4° : horloge 12 mélodies 6.50 €

3° : range CD 6.50 €

Le paiement des objets confectionnés en technologie n'intervenant que si la famille veut conserver l'objet.

**Vote de ces tarifs : 21 votants**

**20 pour**

**1 abstention**

**Tarifs adoptés**

Mr CAPPE fait un dernier point sur le calendrier des réunions.

Vendredi 04 décembre tenue d'un prochain CA sur le budget.

A prévoir le 01 février une réunion publique avec les différents chefs d'établissement du département dans le cadre de l'orientation post 3°.

Séance levée à 19h05.